

mon sens, elle va faire beaucoup de bien parce qu'elle va souligner l'insuffisance du Règlement de la Chambre.

M. Fulton: L'insuffisance du Gouvernement.

M. Adamson: J'étais membre de l'un des comités qui ont étudié le Règlement et j'ai présenté certaines propositions...

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, le *Feuilleton* renferme une motion concernant le Règlement de la Chambre. L'honorable député reconnaîtra qu'il conviendrait davantage de parler du Règlement de la Chambre lorsque nous serons saisis de cette motion. Mais je ne crois pas qu'il lui soit permis d'aborder cette question-là pendant que nous discutons la contre-proposition tendant à prolonger la séance jusqu'à minuit.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): D'autres ont-ils le droit de parler du rappel au Règlement? Nous étudions la question des heures de séance.

L'hon. M. Fournier: En conformité du Règlement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): On a sûrement le droit de parler des règles qui vont être invoquées en ce qui concerne les heures de séance.

M. Adamson: Peut-être faudrait-il dire "conduite". La contre-proposition a trait à la conduite de la session, comme aussi d'ailleurs la motion tendant à prolonger la séance indéfiniment en vue de faire adopter le reste du programme.

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, l'honorable député parle maintenant de la motion principale. A mon avis, le débat doit se limiter à la contre-proposition.

M. Adamson: Je parle du projet d'amendement à la motion principale. A bien des égards, il complète la motion principale.

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, je m'y oppose. C'est détruire la motion principale.

M. Adamson: Évidemment, c'est ce que le ministre pense.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député devrait parler du projet d'amendement. Je lui demande de faire porter ses observations exclusivement sur le projet d'amendement.

M. Graydon: Qu'on demande des soumissions pour les deux.

M. Adamson: Le projet d'amendement tend à prolonger les heures de séance de la Chambre aujourd'hui. Il est le résultat de la len-

teur à présenter une mesure d'importance capitale pour la Chambre et le pays. Les sessions sont inutilement prolongées, ce qui fait que de tels projets d'amendement sont nécessaires et opportuns. Il est bon que nous tenions ce débat aujourd'hui.

Une voix: C'est merveilleux.

M. Adamson: Ce débat démontre bien clairement, comme plusieurs députés l'ont signalé, la nécessité de modifier les règles régissant l'adoption des lois à la Chambre. En vertu de cette motion, nous prolongeons les heures de séance. Nous agissons ainsi parce que nous approchons de la fête de Noël, et qu'il est désirable et nécessaire que les députés prennent part, avec leur famille, à cette sublime cérémonie religieuse de l'année. N'était cette limite, n'était ce que j'appellerai cette exaction qu'on veut commettre au détriment du Père Noël, peut-être cette affaire n'aurait-elle pas surgi et le débat ne se serait-il pas déroulé de cette façon. Si nous nous trouvons dans cette situation, c'est que les mesures n'ont pas été présentées à la Chambre et mises à l'étude dès le début de la session. Les mesures étaient mentionnées dans le discours du trône, mais on en a différé l'étude jusqu'au point où nous sommes maintenant saisis d'amendements visant à prolonger les séances de la Chambre.

Je crois qu'il est fort souhaitable de prolonger la durée de la séance. J'avais espéré que ce matin le premier ministre (M. St-Laurent) proposerait la prolongation des heures de séance jusqu'à minuit et peut-être aussi la suppression de l'une des interruptions prévues pour les repas, car je pensais que cela nous donnerait le temps d'étudier ce bill et les autres sans avoir à le faire dans un état de grande fatigue. Il y a une limite, monsieur l'Orateur, comme vous le savez bien, ainsi que tous les honorables députés, au delà de laquelle le cerveau de l'homme moyen ne fonctionne plus selon les lois de la cohérence et de l'intelligence.

Une voix: C'est évident!

M. Adamson: Si la séance dure trop longtemps nous ne pourrions probablement pas apporter toute l'attention qu'il y a lieu de consacrer aux importantes mesures dont nous sommes saisis. A mon sens l'amendement proposé fixe une durée de séance suffisante; ainsi nous n'aurions pas à nous épuiser, ce qui est dangereux lorsqu'il s'agit d'adopter une loi. Rien n'est plus dangereux que de chercher à légiférer lorsqu'on est absolument épuisé. J'espérais que le premier ministre présenterait une motion en vue de prolonger les heures de séance et de fournir à la Chambre